

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-001-17736/25/BM**

### **■ Approbation des modalités de prise en charge des frais d'organisation et d'accueil des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia dans le cadre de ReperTours 119862**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La filière d'excellence dite du « numérique et (des) industries créatives », comprenant le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, constitue l'un des axes prioritaires définis par l'Agenda du développement économique métropolitain réactualisé en juin 2022. La Métropole Aix-Marseille-Provence a en outre intégré dans sa nouvelle politique culturelle, approuvée en 2023, différentes orientations en faveur de la filière et son développement, dans l'objectif de renforcer son rayonnement, son attractivité, son maillage territorial et sa visibilité régionale, nationale, voire internationale. Elle a enfin approuvé en 2024, sa Feuille de route des Industries Culturelles et Créatives (ICC) qui précise les ambitions communes et les objectifs à moyen/long termes traduits dans un programme d'actions.

La Métropole qui déploie depuis plusieurs années une politique dynamique et ambitieuse, a approuvé par délibération n° ECOR-001-16793/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024, sa Feuille de route des Industries Culturelles et Créatives (ICC). Cette dernière précise les ambitions communes et les objectifs à moyen/long termes traduits dans un programme d'actions qui se compose d'une stratégie de positionnement territorial en 5 étapes :

- Structurer l'offre foncière et immobilière pour permettre le développement de la filière.
- Renforcer et structurer l'offre de services aux entreprises.
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire.
- Accompagner les grands projets structurants.
- Positionner la Métropole comme hub Med-Afrique des ICC.

Au cœur de la Provence, Aix-Marseille-Provence est depuis de nombreuses années, une terre d'accueil des tournages et une source d'inspiration pour les cinéastes qui viennent poser leur caméra sur le territoire métropolitain. Ce dernier séduit les productions par la diversité de ses atouts naturels, ses décors cinégéniques, entre plages et calanques ensoleillées, villages pittoresques et autres paysages à très forte évocation Provence, sites historiques ou équipements contemporains, grands espaces naturels et terres agricoles, paysages urbains ou friches industrielles, mais aussi pour son écosystème riche sur le plan artistique et technique et novateur sur le plan technologique, ses talents émergents, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics et la proximité des infrastructures de transport, et à présent pour son fonds de soutien dédié à la production cinématographique et audiovisuelle.

Au fil des années et des succès, sur grands et petits écrans et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, la filière cinéma, audiovisuelle et numérique s'est considérablement développée sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, notamment grâce aux infrastructures de production et d'accueil des tournages qui en font sa renommée, telles que Provence Studios et le studio de production virtuelle, The Next Stage à Martigues, le Pôle Média de la Belle de Mai dédié aux industries créatives qui accueille Les studios de Marseille et la base logistique d'accueil des tournages CinéMaBase à Marseille.

L'un des atouts majeurs du territoire réside dans la complémentarité de ces expertises qui forment ensemble, un écosystème florissant aux fortes perspectives de croissance et d'emplois.

Afin de promouvoir Aix-Marseille-Provence comme terre d'accueil des tournages et de création, il est proposé d'organiser sur le territoire un à deux ReperTours en 2025, à destination notamment des producteurs, studios d'animation, directeurs de production, scénaristes, réalisateurs, repéreurs, régisseurs généraux locaux et nationaux.

Un ReperTour se caractérise par un focus sur les décors naturels terrestres et marins publics et privés, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des visites des studios et bases logistiques, des moments avec des personnalités du territoire et des rencontres avec les professionnels de l'écosystème (associations professionnelles, gestionnaires de sites accueillant des tournages, sociétés de production, studios d'animation, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées). L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors naturels et les équipements structurants, afin d'attirer les tournages ou la fabrication de films d'animation, créer de l'emploi et faire rayonner l'image de la Métropole. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Les ReperTours seront organisés en partenariat avec les gestionnaires de sites, les bureaux d'accueil des tournages du territoire Métropolitain, en concertation avec la Commission Régionale du Film, afin de favoriser l'ancrage des projets sur le territoire dès la phase d'écriture ou de pré-repérage, de favoriser l'accueil des productions et la postproduction, générateurs d'emplois, de retombées économiques, touristiques et d'image sur le territoire.

Afin de mener à bien ces opérations de promotion, la Métropole et les partenaires éventuels des opérations prévoient d'accueillir pour chaque ReperTour, une vingtaine de professionnels locaux et nationaux, pour une durée de 1 à 3 jours maximum pour ce qui concerne l'étape Métropolitaine.

Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie avec petit-déjeuner, restauration, transport en taxi, autres frais annexes, pour un maximum d'une vingtaine de personnes pour chaque opération), la location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau (pour un maximum de 35 personnes), ainsi que des déjeuners et soirées de Networking (réservation de restaurant ou location de lieu et cocktail pour un maximum de 70 personnes), réparties entre les partenaires co-organisateurs.

La prise en charge métropolitaine représente une enveloppe de 10 000 euros au maximum pour ces deux opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020, portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS-001-10713/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021, approuvant les premières orientations stratégiques pour le développement de la filière métropolitaine cinéma, audiovisuel et multimédia ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022, portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;

- La délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, portant approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM - Approbation du cadre d'intervention - Approbation d'une convention ;
- La délibération n° ECOR-001-16793/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024, portant approbation de la feuille de route Industries Culturelles et Créatives de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024, portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'organisation d'une ou deux opérations ReperTours en 2025, dans l'objectif d'une part de faire connaître le territoire métropolitain en tant que terre de tournages et de création et d'autre part d'assurer la promotion de la filière cinéma, audiovisuelle et numérique au niveau local, régional et national.

**Article 2 :**

Est autorisée la prise en charge des frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie avec petit-déjeuner, restauration, transport en taxi, autres frais annexes, pour un maximum d'une vingtaine de personnes pour chaque opération), la location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau (pour un maximum de 35 personnes), ainsi que des déjeuners et soirées de Networking (réservation de restaurant ou location de lieu et cocktail pour un maximum de 70 personnes), réparties entre les partenaires co-organisateurs.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, en section fonctionnement : chapitre 011, nature 6228, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Filière Cinéma,  
Industrie créative

Gaby CHARROUX